

LE ZAN EN ÎLE-DE-FRANCE : POURQUOI ET COMMENT ?

1 jour

690 € HT, Élu : tarif modulable
Déjeuner inclus

27 septembre 2022

L'objectif ZAN est une invitation à repenser les modalités de fabrique de la ville. Transversal, il doit être envisagé comme une stratégie de réconciliation entre urbanisme et écologie. Sa réussite est conditionnée par l'écoute et la mise en dialogue de différentes disciplines, ainsi que par la compréhension de leurs enjeux respectifs. L'objectif « zéro artificialisation nette » soulève néanmoins de nombreuses interrogations, en particulier sur la définition de l'artificialisation, et sur l'horizon temporel et l'échelle spatiale de son application. La question des moyens à déployer doit aussi être précisée. Cette formation fera le point sur les raisons qui ont mené à la mise en place de cet objectif national, sur les définitions officielles, sur leurs limites, ainsi que sur les grandes étapes de la mise en oeuvre progressive du ZAN. La présentation du cadrage national sera complétée par un état des lieux francilien et par une analyse de ses enjeux spécifiques. Enfin, des méthodes pour la mise en oeuvre concrète de la sobriété foncière seront abordées de façon critique : comment construire une stratégie de territoire sur ce sujet et avec quels outils ? Quels en sont les atouts et limites ?

Public concerné

- Collectivités locales, administrations déconcentrées.
- Cadres et managers du conseil et d'entreprises privées de l'aménagement.
- Bureaux d'études.
- Élus, décideurs et collaborateurs.

Objectifs

Acquérir des bases pour agir en faveur du ZAN.

Compétences visées

À l'issue de la formation, vous aurez :

- compris l'importance de l'enjeu ZAN en Île-de-France ;
- acquis des connaissances actualisées sur le sujet (juridique, institutionnelle, territoriale, acteurs concernés) ;
- fait le point sur les méthodologies en présence et sur leurs implications concrètes ;
- identifié les outils et indicateurs du ZAN en Île-de-France et vous serez familiarisé(e) avec leurs usages.

Outils pédagogiques

La formation alternera exposés théoriques et techniques, illustrations concrètes, témoignages de praticiens engagés et temps d'échanges.

Coordination de la session : Sandrine BARREIRO, directrice de la mission Planification et Jean BENET, urbaniste référent « zéro artificialisation nette » à L'Institut Paris Region.

Niveau : Il n'y a aucun pré-requis.

Evaluations : l'évaluation se fait en 3 temps : « en amont » de la formation, une quinzaine de jours avant, « à chaud » en fin de session et « à froid » deux mois après la formation, par l'intermédiaire d'un questionnaire remis à chaque stagiaire.

Informations pratiques : Le nombre de participants est limité à 15 pour permettre les échanges et l'appropriation des concepts et méthodes. Le déjeuner (si présentiel) et le dossier documentaire sont inclus dans le prix.

Lieu : L'Institut Paris Region – 15, rue Falguière 75015 Paris.

Inscription

Merci de renvoyer (avant le 20/09/22) le bulletin complété et signé à l'adresse suivante : formations@institutparisregion.fr. Vous recevrez une convocation confirmant votre inscription et une convention de formation.

Des formations sur mesure peuvent être élaborées avec vous ou adaptées à partir de formations existantes.

Information inscription : Béatrice Mercier - Tél. : 01 77 49 79 14

Les « Essentiels », cycle de formations de L'Institut Paris Region, délivrées par des experts reconnus, se caractérise par un format compact, dans un souci permanent de concision et d'actualité.

PROGRAMME DE LA FORMATION

27 SEPTEMBRE 2022

En fonction de la situation sanitaire, cette formation pourra être proposée en distanciel.

9 H 00 OUVERTURE

- **Brigitte GUIGOU**, responsable Formation, L'Institut Paris Region

LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE, QUELLES ÉVOLUTIONS EN MATIÈRE DE PLANIFICATION ET D'AMÉNAGEMENT ?

- **Alexandra COCQUIÈRE**, juriste-urbaniste, Mission Planification, L'Institut Paris Region

VERS UN SDRIF ZAN

Sandrine BARREIRO, directrice de la mission Planification à L'Institut Paris Region

Questions/réponses/ *Pause (15mn)*

LES SPÉCIFICITÉS FRANCILIENNES AU REGARD DE L'OBJECTIF « ZERO ARTIFICIALISATION NETTE »

- **Jean BENET**, urbaniste référent « zéro artificialisation nette », Mission Planification, L'Institut Paris Region

Questions/réponses

12 H 00 : DÉJEUNER EN COMMUN

13 H 30

PARTAGE DES MÉTHODES ET DES OUTILS POUR PRENDRE EN COMPTE ET METTRE EN OEUVRE LE ZAN.

- **Régis DUGUÉ**, Département des Systèmes d'Information, L'Institut Paris Region

Questions/réponses

LES ENJEUX ÉCOLOGIQUES DU ZAN ET LES RESULTATS DU PROJET REGREEN

- **Gaëtane DEBOEUF**, écologue, Agence régionale de la biodiversité (ARB ÎdF), dépt. de L'Institut Paris Region

Questions/réponses/ *Pause (15mn)*

RETOUR D'EXPÉRIENCE : TÉMOIGNAGE DE LA VILLE DE RIS-ORANGIS

- **Raphaël DORMOY**, chargé de mission développement durable
- **Sandrine ZLAPOTNY**, responsable du service urbanisme

Questions/réponses

17 H 10 : SYNTHÈSE ET BILAN DE LA FORMATION

17 H 30 : FIN DE LA FORMATION



Déclaration d'activité de prestataire de formation enregistrée sous le numéro : 11756220575.

Certification Qualiopi sous le n° 637276 pour les actions de formation. L'Institut répond donc aux critères du Référentiel National Qualité AC-REF-003-02. Elle est « référençable » par l'ensemble des financeurs de la formation professionnelle.

L'Institut Paris Region a été agréé par le Ministère de l'Intérieur pour dispenser des formations aux élus locaux. Cette attribution a été renouvelée le 27 juillet 2020 pour quatre ans.



BULLETIN D'INSCRIPTION

Un bulletin d'inscription par personne et par formation à renvoyer par mail à formations@institutparisregion.fr

Contact Béatrice Mercier, secrétariat formation formations@institutparisregion.fr Tél. : 01 77 49 79 14	Courrier L'Institut Paris Region – Formations 15, rue Falguière - 75740 Paris Cedex 15 Internet www.institutparisregion.fr/formations
--	--

FORMATION		
Intitulé :		
Dates :		
Tarif :	€ HT	€ TTC (TVA 20%)

PARTICIPANT	
Nom :	Prénom :
Fonction :	
E-mail :	Tél. :

ENTREPRISE / ORGANISME	
Raison sociale :	
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Code NAF :	Numéro SIRET :

Responsable du suivi de l'inscription

Nom :	Prénom :
E-mail :	Tél. :

Responsable de formation

Nom :	Prénom :
E-mail :	Tél. :

Adresse de facturation (si différente ou prise en charge par un organisme collecteur)

Raison sociale :	
Dossier suivi par :	
Adresse :	
Code postal :	Ville :
E-mail :	Tél. :

En signant ce bulletin,
j'accepte les conditions générales
de vente disponibles sur le site internet

Fait à _____
Le _____

Signature et cachet



REPUBLICQUE FRANÇAISE

Déclaration d'activité de prestataire de formation enregistrée sous le numéro : 11756220575.

Certification Qualiopi sous le n° 637276 pour les actions de formation. L'Institut répond donc aux critères du Référentiel National Qualité AC-REF-003-02. Elle est « référençable » par l'ensemble des financeurs de la formation professionnelle.

L'Institut Paris Region a été agréé par le Ministère de l'Intérieur pour dispenser des formations aux élus locaux. Cette attribution a été renouvelée le 27 juillet 2020 pour quatre ans.



Nombre de places limité

BULLETIN D'INSCRIPTION POUR LES ÉLUS

Un bulletin d'inscription par personne et par formation à renvoyer par mail à formations@institutparisregion.fr

Contact Béatrice Mercier, secrétariat formation formations@institutparisregion.fr Tél. : 01 77 49 79 14	Courrier L'Institut Paris Region – Formations 15, rue Falguière - 75740 Paris Cedex 15 Internet www.institutparisregion.fr/formations
--	--

Prise en charge par la collectivité ou par le DIF Élus via la plateforme « Mon compte élu ».

FORMATION

Intitulé :

Dates :

Tarif : € HT € TTC (TVA 20%)

TARIFS DE LA SESSION PAR JOUR ET PAR ÉLU

Collectivités au-dessus de 50 000 habitants	560 € HT pour 1j et 800 € HT pour 1,5j
Collectivités entre 10 000 et 50 000 habitants	490 € HT pour 1j et 700 € HT pour 1,5j
Collectivités en-dessous de 10 000 habitants	280 € HT pour 1j et 400 € HT pour 1,5j

PARTICIPANT ÉLU *

Nom : Prénom :

Fonction ou délégation :

Élu(e) de la collectivité de Date de début du mandat actuel

E-mail : Tél. :

*Toutes les rubriques « Participant » doivent être complétées obligatoirement

COMPLÉTEZ CI-DESSOUS LA PARTIE A OU B SELON LE TYPE DE PRISE EN CHARGE

A) PRISE EN CHARGE PAR LA COLLECTIVITÉ. À compléter par la collectivité

Accord pour la participation de :

Intitulé de la formation :

À la journée de formation organisée le(s) à L'Institut Paris Region.

Qui sera facturée (somme en toutes lettres) :

Paiement à envoyer à : L'Institut Paris Region 15, rue Falguière 75015 Paris	<input type="radio"/> chèque (à l'ordre de L'Institut Paris Region)
	<input type="radio"/> mandat administratif (bon de commande à L'Institut Paris Region, numéro.....)

B) PRISE EN CHARGE PAR LE DIF ÉLUS (Caisse de Dépôt et Consignations, inscription sur la plateforme « Mon compte élu » : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/compte-elu>)

Tous les élus peuvent solliciter le financement d'une formation auprès du DIF-Élus via la plateforme « Mon compte élu ». Pour cela, vous devez vous inscrire à notre formation sur « Mon compte élu ».

Fait à _____

Le _____

Signature et cachet de la collectivité

Déclaration d'activité de prestataire de formation enregistrée sous le numéro : 11756220575.

Certification Qualiopi sous le n° 637276 pour les actions de formation. L'Institut répond donc aux critères du Référentiel National Qualité AC-REF-003-02. Elle est « référençable » par l'ensemble des financeurs de la formation professionnelle.

L'Institut Paris Region a été agréé par le Ministère de l'Intérieur pour dispenser des formations aux élus locaux. Cette attribution a été renouvelée le 27 juillet 2020 pour quatre ans.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombre de places limité



Déclaration d'activité de prestataire de formation enregistrée sous le numéro : 11756220575.

Certification Qualiopi sous le n° 637276 pour les actions de formation. L'Institut répond donc aux critères du Référentiel National Qualité AC-REF-003-02. Elle est « référençable » par l'ensemble des financeurs de la formation professionnelle.

L'Institut Paris Region a été agréé par le Ministère de l'Intérieur pour dispenser des formations aux élus locaux. Cette attribution a été renouvelée le 27 juillet 2020 pour quatre ans.